

Périmètre d'urbanisation de la municipalité de Saint-Valérien



- Périmètre urbain (2X-XX)
- Grande affectation
- Agrodynamique
- Agroforestier
- îlot déstructuré
- Bâtiment

Schéma d'aménagement et de développement 22-XX
Règlement XX-XX
Adopté le _ 2022
En vigueur le _ 2022